



**Institut national  
de la santé et de la recherche médicale**

**Paris, le 10 octobre 2000**

## **Dossier de presse**

### **Inserm 2001 : De la biologie à la santé publique**

**Contact :**

Bureau de presse Inserm

Tél : 01 44 23 60 84

Fax : 01 45 70 76 81

Mél : [presse@tolbiac.inserm.fr](mailto:presse@tolbiac.inserm.fr)

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>p 3</b>
<b>Impulser les recherches dans des domaines prioritaires</b>	<b>p 4</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les grandes priorités thématiques de l'Inserm</li><li>• 5 exemples d'actions incitatives</li><li>• Des mesures pour attirer de jeunes équipes sur ces thèmes prioritaires</li></ul>	
<b>Développer la recherche thérapeutique</b>	<b>p 6</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Création de 7 nouveaux centres dédiés à la recherche clinique</li><li>• Les essais cliniques à l'Inserm</li><li>• Renforcer l'accueil de jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes</li><li>• Soutien de projets novateurs de recherche en santé</li></ul>	
<b>Développer des outils pour la recherche en santé publique</b>	<b>p 8</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les cohortes associées aux collections biologiques : des outils essentiels et coûteux</li><li>• Des mesures incitatives pour la création de nouvelles bases de données</li><li>• Les enquêtes épidémiologiques à l'Inserm</li><li>• 80 cohortes à l'Inserm</li></ul>	
<b>Soutenir l'innovation</b>	<b>p 10</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir l'innovation technologique et méthodologique</li><li>• Soutien à l'innovation industrielle</li></ul>	
<b>Un comité d'éthique propre à l'Inserm</b>	<b>p 13</b>



**Institut national  
de la santé et de la recherche médicale**

L'Inserm, au cœur du dispositif de la recherche biomédicale française, contribue à faire progresser la médecine et à améliorer la santé de l'homme. Pour développer des recherches dans le domaine de la thérapeutique et de la santé publique, des moyens spécifiques lui sont nécessaires. **Une augmentation de 16% du budget** (autorisations de programme) vient d'être octroyée à l'Inserm pour 2001. Une telle hausse – jamais enregistrée depuis 1983 – témoigne de la volonté actuelle des pouvoirs publics d'accorder une priorité à la recherche médicale dans le champ des sciences du vivant. Elle devrait permettre à l'Inserm de confirmer certaines orientations stratégiques impulsées depuis 3 ans et de **donner une nouvelle inflexion à sa politique**. Par ailleurs, 100 nouveaux postes de chercheurs vont être ouverts à concours, offrant à l'Inserm la possibilité de mener dans les mois à venir une véritable campagne de recrutement pour ses laboratoires.

Trois grands axes de recherche prioritaires – soutenus par une recherche fondamentale de qualité – guident la politique de l'Inserm :

- **la physiopathologie humaine.** La mise au point de nouveaux outils diagnostiques et de nouvelles stratégies thérapeutiques nécessite au préalable de mieux comprendre les mécanismes à l'origine des maladies. Pour cela, il est essentiel de développer de nouveaux modèles expérimentaux
- **la recherche thérapeutique.** Une véritable politique d'incitation est à mettre en place pour mieux analyser les mécanismes d'action des médicaments, et développer notamment les biothérapies, la pharmaco-génétique et la pharmaco-épidémiologie
- **la santé publique.** Les actions en santé publique doivent pouvoir reposer sur des recherches de qualité visant à identifier et comprendre les déterminants de la santé des populations qu'ils soient génétiques, comportementaux, sociaux, environnementaux, liés aux soins ou au système de santé. L'Inserm entend privilégier l'épidémiologie clinique et développer les outils essentiels à la recherche en santé publique.

Afin de favoriser le développement de recherches dans des champs émergents ou insuffisamment développés (système de soins, innovations médicamenteuses, thérapies cellulaires et géniques, transplantation, vaccinologie, biomatériaux, chirurgie robotisée...), l'Inserm met en place une **nouvelle politique d'incitation**. Parallèlement, le développement de la recherche clinique et en santé publique nécessite de **se rapprocher davantage du monde médical**, de mettre en place des structures adaptées aux essais, de soutenir des projets innovants et de développer les outils indispensables (cohortes, collections biologiques) pour mener de telles recherches.

Pour optimiser les actions des différents acteurs de la recherche biomédicale sur un même lieu géographique, l'Inserm a créé **les comités de coordination de la recherche médicale** (CCR). Lancés dans les grands CHU en France, ils impliquent l'ensemble des institutions concernées par cette recherche et présentes sur un même site.

Enfin, de nouvelles questions éthiques émergent du fait de l'essor actuel de la recherche médicale et en santé. Pour mener une réflexion sur l'activité de recherche et sensibiliser l'ensemble de la communauté scientifique, l'Inserm vient de **créer son propre comité d'éthique**.

## Impulser les recherches dans des domaines prioritaires

Certains domaines de recherche, dont les enjeux en terme de santé sont considérables, restent insuffisamment développés dans les laboratoires de l'Inserm et méritent qu'on leur donne une impulsion nouvelle. Pour développer cette politique d'incitation à la recherche, l'Inserm vient de mettre en place 6 nouvelles structures. Un budget leur a été alloué. Leur objectif pour les prochaines années sera de favoriser l'émergence de nouvelles équipes et de promouvoir les recherches par la mise en place de véritables **programmes de soutien**. Les domaines de recherche prioritaires ont été identifiés conjointement pas le conseil scientifique de l'Inserm et la mission scientifique placée auprès du directeur général.

### Les grandes priorités thématiques de l'Inserm :

L'Inserm a décidé d'impulser les recherches dans 6 grands domaines prioritaires. Une structure spécifique – appelée intercommission – a été mise en place pour chacun d'entre eux :

- Besoins de la population et organisation du système de santé et de soins
- Santé mentale et pathologies psychiatriques
- Modèles expérimentaux et technologies émergentes en physiologie et physiopathologie
- Innovations médicamenteuses et stratégies thérapeutiques
- Thérapies cellulaires et génique, transplantations et vaccinologie
- Biomatériaux, biomécanique, imagerie interventionnelle, chirurgie microinvasive ou robotisée

Plusieurs programmes de soutien ont d'ores et déjà été mis en place. Ces actions concernent dans leur grande majorité des recherches nécessitant des **approches multidisciplinaires** et complémentaires. Aussi, l'Inserm lance ces actions en collaboration avec d'autres partenaires scientifiques ou associatifs.

### Cinq exemples d'actions incitatives

- **Molécules et cibles thérapeutiques innovantes**

Afin de stimuler l'identification de nouvelles cibles et la découverte de nouvelles molécules d'intérêt thérapeutique, l'Inserm s'associe au CNRS pour susciter des projets innovants. Ces projets reposent sur les nouvelles stratégies de recherche alliant des compétences en physiopathologie, pharmacologie, génomique, chimie, et modélisation moléculaire.

15 projets très compétitifs vont être financés.

- **Maladies rares**

Un grand nombre de maladies rares, touchant plus de 200 000 personnes en France, ont été identifiées. Afin de faire progresser la connaissance de la physiopathologie de ces maladies et proposer de nouvelles approches thérapeutiques, l'Inserm et l'AFM ont lancé un soutien à la mise en place de réseaux de recherche sur ces maladies associant chercheurs et cliniciens. Près de 150 projets – en cours d'évaluation – ont été déposés à l'Inserm, témoignant de l'intérêt porté par la communauté scientifique et médicale à cette thématique.

- **Reconstruction d'organes ou de tissu par ingénierie tissulaire**

Les perspectives de reconstruction d'un tissu ou d'un organe (peau, vaisseaux, os, tendons, tissus de l'œil, appareil urinaire, voies nerveuses...) par ingénierie cellulaire (association de cellules – ou tissus – à des matériaux supports) font l'objet de recherches prometteuses et mettent en jeu des compétences multiples : biologie cellulaire, chimie, science des matériaux, biomécanique... L'Inserm et le CNRS envisagent de financer conjointement une dizaine de projets.

- **Cellules souches thérapeutiques**

Les cellules souches – ou précurseurs des cellules – , représentent un réel potentiel dans les approches thérapeutiques innovantes de nombreuses maladies. C'est pourquoi l'Inserm et l'Association française contre les myopathies (AFM) ont décidé de s'associer pour soutenir des projets de recherche novateurs dans ce domaine. Ces projets doivent concourir à une meilleure connaissance des cellules souches, au développement de modèles et à la mise au point d'applications pré-cliniques.

- **Consommation de substances psychoactives**

L'Inserm, en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), souhaite impulser les recherches sur la consommation active de substances psychoactives (tabac, alcool, cocaïne, opiacés, ecstasy, amphétamines, cannabis, médicaments psychotropes). Ce partenariat a abouti à une coopération franco-néerlandaise pour le soutien de projets visant à mieux comprendre les bases neurologiques des comportements de dépendance, à mieux comprendre les déterminants de la consommation, leurs conséquences pour la santé, et à évaluer l'efficacité des traitements et des stratégies de prévention. Des recherches doivent également être menées pour évaluer les politiques publiques vis-à-vis de cette consommation.

### **Attirer de jeunes équipes sur ces thèmes prioritaires**

Pour susciter et favoriser l'émergence au sein de l'Inserm de jeunes équipes de recherche porteuses de projets dans les thématiques prioritaires de l'institut, des **contrats de recherche stratégiques (CRES)** ont été mis en place. L'Inserm va ainsi financer de jeunes équipes en cours de constitution et ne relevant pas d'un organisme public de recherche. Ces équipes sont susceptibles d'évoluer à terme vers une équipe Inserm.

## Développer la recherche thérapeutique

L'Inserm doit jouer un rôle moteur dans le champ de l'innovation thérapeutique et, pour cela, impulser des recherches en favorisant le rapprochement de tous les acteurs impliqués. Dans les mois à venir, l'institut devrait mettre en place des **actions incitatives destinées notamment à développer les recherches sur les biothérapies, les mécanismes d'action des médicaments, la pharmacogénétique, et sur les médicaments orphelins**. L'Inserm souhaite également **accentuer son ouverture sur le monde médical** et développer la réalisation d'essais cliniques de qualité. La création récente de 7 nouveaux centres d'investigation clinique et le soutien financier de nouveaux projets de recherche devraient y contribuer.

Enfin, la recherche thérapeutique se nourrit de la recherche fondamentale d'où peuvent surgir de nouvelles pistes : il est donc important de renforcer la continuité essentielle entre le secteur fondamental et la clinique. Cette continuité est le garant de l'exploitation des nouvelles connaissances au profit de l'amélioration de la santé des personnes et de la population.

### **Création de 7 nouveaux centres dédiés à la recherche clinique : 30 lits supplémentaires pour mener des essais**

L'Inserm et la direction des hôpitaux ont décidé de créer sept nouveaux centres d'investigation clinique (CIC) pour favoriser le développement de la recherche clinique et impulser la réalisation de nouveaux essais. Ces structures offrent aux cliniciens et chercheurs des locaux et tous les moyens humains et matériels nécessaires et adaptés à l'investigation clinique chez l'homme. Fondés et coordonnés par l'Inserm en liaison avec les hôpitaux, ces centres sont les garants d'une recherche clinique de qualité et d'une continuité de la recherche – de la dimension cognitive aux innovations diagnostiques et thérapeutiques. Les CHU de Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes, Strasbourg, et les hôpitaux de Bichat et de Henri Mondor pour la région parisienne, sont désormais dotés d'un CIC. Ils s'ajoutent aux 10 centres déjà existants<sup>1</sup>. L'Inserm dispose désormais de 80 lits dédiés à la recherche clinique thérapeutique et diagnostique de qualité.

**15 nouveaux projets de recherche médicale** réalisés au sein des centres d'investigation clinique sont financés cette année. Plusieurs de ces essais concernent l'étude de maladies rares ou les mécanismes d'action des médicaments.

Exemples de projets :

- évaluation de l'effet de la stimulation cérébrale profonde dans le traitement des formes sévères d'une maladie neurologique rare, la maladie de Gilles de la Tourette.
- Etude des effets anti-inflammatoires de la somatostatine chez l'homme
- Evaluation des nouvelles méthodes de localisation de source par électroencéphalographie (EEG) et magnétoencéphalographie dans les épilepsies partielles

### **Renforcer l'accueil de jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes**

Depuis une vingtaine d'années, l'Inserm accueille à plein temps dans ses laboratoires des internes et anciens internes en médecine, pharmacie ou odontologie pour améliorer la coopération entre les unités de recherche et le monde médical. Ces jeunes développent une

---

<sup>1</sup> Les villes de Lille, Marseille, Nancy, Toulouse, ainsi que les hôpitaux parisiens de HGEP, de Necker-enfants malades, de la Pitié-Salpêtrière, de Robert Debré, de Saint-Antoine et de Saint-Louis sont déjà dotés d'un CIC.

activité de recherche au sein de l'Inserm et s'y consacrent pendant 1 à 2 ans. Le nombre de postes d'accueil s'accroît d'années en années, témoignant de la volonté de l'Inserm de médicaliser la recherche menée dans ses laboratoires. En 2000, une soixantaine de postes ont été attribués. Cet accueil devrait encore s'amplifier en 2001, avec l'attribution de 65 postes.

Par ailleurs, pour favoriser l'implication de médecins susceptibles de développer des recherches de bonne qualité, l'Inserm a décidé de susciter davantage la participation des hospitalo-universitaire dans ses laboratoires. Ainsi, pour la première fois, des praticiens hospitaliers (PH) vont être accueillis cette année à temps partiel.

### **Soutien de projets novateurs de recherche en santé**

Un programme de recherche en santé (PROGRES) a été mis en place à l'Inserm pour susciter et soutenir des projets intégrant les 3 dimensions de la recherche : fondamentale, médicale cognitive et recherche médicale finalisée. Les projets soutenus devront rassembler en réseau sur une même thématique des équipes aux approches complémentaires.

#### **Les essais cliniques à l'Inserm**

Actuellement, les laboratoires de l'Inserm participent à plus de 500 essais cliniques. 270 sont réalisés au sein des Centres d'investigation clinique (CIC), centres dédiés à la recherche clinique. L'Inserm est promoteur<sup>2</sup> de 20% de l'ensemble de ces essais.

Sur ces 770 essais, 50% sont des essais en physio-physiopathologie – qui visent à mieux comprendre les mécanismes impliqués dans les maladies, 42% sont des essais à visée thérapeutique ou diagnostique, et 8% sont des essais d'épidémiologie clinique.

Dès 2001, la liste des essais cliniques dont l'Inserm est promoteur sera mis en ligne sur le serveur de l'Inserm.

---

<sup>2</sup> L'organisme promoteur d'un essai a la responsabilité juridique et financière du projet

## **Développer les outils incontournables pour la recherche en santé publique**

La recherche en santé publique permet de **mieux comprendre les multiples déterminants de la santé** – génétiques, constitutionnels, comportementaux, environnementaux ou encore liés aux soins ou au système de santé – **et les mécanismes par lesquels ils agissent**. Pour déboucher sur des propositions d'action efficaces, les acteurs de santé publique et les cliniciens doivent pouvoir utiliser rapidement l'ensemble de ces connaissances. Pour cela, des ponts solides se créent entre l'Inserm, les agences sanitaires, les institutions de santé publique et le milieu médical. Ces liens permettent, par ailleurs, de fonder les recherches sur une bonne connaissance de l'état de santé de la population et des problèmes de santé publique actuels et émergents.

Aujourd'hui, il est nécessaire **d'orienter les recherches sur l'étude simultanée de plusieurs déterminants de santé et de leurs interactions possibles**. Cette approche, qui rend mieux compte de la complexité des maladies, permet de mieux cibler les groupes susceptibles de bénéficier d'actions de prévention et de rendre plus efficace ces actions. Ces recherches doivent se faire en associant des chercheurs de disciplines différentes.

### **Les cohortes associées aux collections biologiques : des outils essentiels mais coûteux**

Les recherches en santé publique s'appuient sur des enquêtes épidémiologiques menées sur des populations, notamment des cohortes. Ces cohortes permettent de suivre pendant plusieurs années des milliers de sujets, voire plusieurs dizaine de milliers, et d'étudier l'apparition d'une maladie au sein de cette population et son impact. Des prélèvements biologiques (sang, cellules ou tissus) peuvent également être effectués et stockés en parallèle au recueil de données épidémiologiques. Les cohortes associées aux collections biologiques sont devenues des outils indispensables pour les scientifiques menant des recherches en santé publique ; ils doivent absolument se développer. Ce sont des outils excessivement coûteux, équivalents aux grands équipements des physiciens. Par conséquent, leur développement et leur exploitation doivent être collectifs.

### **Des mesures incitatives pour la création de nouvelles bases de données**

De nombreuses bases de données épidémiologiques, constituées au cours des dernières années à l'Inserm – avec ou sans collection biologique – mériteraient d'être davantage exploitées. A cette fin, l'Inserm va soutenir une dizaine de projets visant à réaliser de nouvelles recherches basées sur l'utilisation de bases existantes.

Par ailleurs, l'Inserm va soutenir financièrement, en collaboration avec le ministère de la recherche, la constitution de nouvelles bases de données, notamment des cohortes, comportant le recueil de données cliniques et biologiques. Ces bases de données seront conçues pour **permettre l'accès aux données à de futurs utilisateurs** publics et ou privés.

## Les enquêtes épidémiologiques à l'Inserm – disponibles sur le serveur Inserm

- 340 enquêtes sont actuellement réalisées au sein d'une cinquantaine de structures Inserm (laboratoires, centres d'investigation clinique, registres)
- 75% d'entre elles impliquent des sujets malades
- Plus du tiers des enquêtes est mené sur des cohortes
- 25% d'entre elles collectent des prélèvements sanguins et seuls 2% impliquent des prélèvements cellulaires et tissulaires
- Exemples de domaines concernés : cancer, maladies cardio-vasculaires, vieillissement, reproduction, nutrition...

## 80 cohortes à l'Inserm

Quelques exemples :

COCON (unité 292 Inserm)	Contraception et IVG
DESIR (unité 258 Inserm)	Syndrome d'insulino-résistance
E3C (unité 360 Inserm)	Pathologies vasculaires et démences
E3N (unité 521 Inserm)	Facteurs de risque de cancer chez la femme
EPIDOS (unité 149 Inserm)	Facteurs de risque de fractures ostéoporotiques
EPIPAGE (unité 149 Inserm)	Etude des petits âges gestationnels
ESPRIT (E9930 Inserm)	Prévalence, incidence et prise en charge des maladies psychiatriques
PAQUID (unité 330 Inserm)	Démences. Dépendance. Etude du vieillissement cérébral normal
POLA (unité 500 Inserm)	Pathologies oculaires liées à l'âge
PRIME (unité 258 Inserm)	Facteurs de risques de l'infarctus du myocarde
PROTEGER (unité 337 Inserm)	Facteurs de risque cardiovasculaire chez les personnes âgées
SUVIMAX (CNAM)	Supplémentation en vitamines et minéraux

## Soutenir l'innovation

L'innovation est une des grandes priorités de l'Inserm. Pour cela, des moyens spécifiques sont dégagés cette année afin de mettre en place une véritable stratégie de soutien : création d'équipes, accueil d'ingénieurs des grandes écoles et soutien spécifique de projets dédiés à l'innovation technologique et méthodologique.

## L'innovation technologique et méthodologique (ITM)

### Création d'équipes de recherche dédiées à l'innovation

L'Inserm a décidé de créer pour 2001 des équipes de recherche dédiées à l'innovation technologique et méthodologique dans le domaine de la santé (physiopathologie, prévention, diagnostic, thérapeutique médicale ou chirurgicale). Ces équipes, appelées **ERIT-M**, auront accès aux plateaux techniques de leur site d'implantation et seront encouragées à s'associer à des partenaires industriels. Les équipes, en cours d'évaluation, seront soutenues pour une période de 4 ans, renouvelable une fois.

### Soutien de projets d'innovation (appel d'offres ITM 2000)

L'Inserm souhaite encourager l'émergence d'innovations technologiques ou méthodologiques dans différents domaines : la biologie, les biomatériaux, la vectorologie, les biostatistiques, les essais cliniques... Pour cela, l'institut lance cette année un soutien spécifique de projets associant des équipes de l'Inserm à d'autres équipes possédant des compétences complémentaires (chimie, physique, mathématiques). 6 projets vont être soutenus. Ils couvrent différents champs de recherche : santé publique, génomique fonctionnelle, thérapie génique, cardiovasculaire, imagerie cellulaire et moléculaire, biopuces)

#### **Trois exemples de projets ITM :**

- Utilisation de technologies innovantes en optique et en nanométrie pour étudier les interactions entre une particule virale et une cellule humaine. Application à l'entrée du rotavirus dans les cellules intestinales. (collaboration Inserm – INRA – CNRS).
- Biopuces : développement d'un système optique robotisé pour analyser en temps réel des réactions d'hybridation moléculaire ADN / ADN. Application au diagnostic des maladies génétiques, notamment la mucoviscidose. (collaboration Inserm – sciences physiques du CNRS)
- Modélisation et méthodes statistiques pour l'analyse de variations géographiques d'indicateurs de santé » (Inserm et département mathématiques du CNRS)

### Soutien de projets innovants et compétitifs portés par de jeunes chercheurs

Depuis 2 ans, l'Inserm a lancé un programme d'aide aux projets exceptionnels (**APEX**) destiné à soutenir ponctuellement une dizaine de **projets individuels** de recherche par an dont le caractère novateur, original et exceptionnel nécessite en urgence une aide financière. Les projets soutenus s'inscrivent dans une haute compétition internationale

#### **3 exemples de projets soutenus :**

- Développement de nouvelles stratégies d'immunisation anti-tumorale
- Développement d'un modèle cellulaire pour étudier les mécanismes impliqués dans la régulation de l'angiogenèse
- Analyse de la fonction de 3 nouveaux gènes impliqués dans les retards mentaux liés au chromosome X et étude de leur rôle dans la croissance des axones et des dendrites

## Accueil de jeunes ingénieurs

Depuis un an, l'Inserm accueille dans ses laboratoires de jeunes diplômés des grandes écoles d'ingénieurs, souhaitant développer un projet de recherche dans le domaine de l'ingénierie biomédicale (imagerie, sciences des biomatériaux, de la biomécanique, chirurgie robotisée ou microinvasive). Les ingénieurs, qui se forment à la recherche en biomédecine, apportent à l'Inserm leurs compétences dans le domaine de la physique du solide, des matériaux, de l'imagerie, de l'optique, de l'acoustique, ou encore de l'intelligence artificielle...

## Soutien à l'innovation industrielle

### 16 entreprises issues des recherches Inserm créées depuis 1997

La politique d'incitation à la création de sociétés issues des résultats de la recherche porte ses fruits : 16 entreprises issues de la recherche Inserm ont été créées depuis 1997 : Trophos à Marseille (immunodégénérescence), Innate Pharma à Marseille (immunothérapie), Nucleica à Clermont-Ferrand (diagnostic génétique)...

13 entreprises sont en cours de création : Chelatec à Nantes (radioimmunodiagnostic), Clinigen à Lyon (génomique fonctionnelle), Maunea Kea à Paris (instruments biomédicaux)...

## Des collaborations avec l'industrie

L'Inserm met en œuvre tous les moyens pour transférer activement les nouvelles connaissances vers les acteurs économiques qui les utilisent pour la mise au point de procédés, médicaments, technologies à visée diagnostique et thérapeutique. L'Inserm collabore avec près de 260 entreprises pharmaceutiques, de biotechnologies ou de technologies médicales. 700 contrats dont 270 contrats de licence ont été signés avec elles. L'Inserm gère actuellement un portefeuille de 370 brevets.

## Résultats innovants : des produits commercialisés dans le monde sous licence Inserm

- 2 médicaments : un anti-sécrétoire intestinal (Tiorfan®) et un médicament utilisé pour la prévention du rejet de greffe de la moelle osseuse (Antilfa®)
- 2 vaccins contre l'hépatite B ont été développés avec l'Institut Pasteur de Paris
- 25 trousse de diagnostic (métabolisme, endocrinologie, reproduction, immunologie, cancérologie et virologie)
- Sondes moléculaires pour le diagnostic génétique (X fragile, amyotrophie spinale et ataxie de Friedreich)
- des outils de recherche : anticorps monoclonaux, vecteurs...
- des appareils de diagnostic, thérapie ou de biologie clinique : lithotriteur, bistouri à ultrasons, sonde ultrasonore œsophagienne, thérapie du cancer, traitement laser des angiodyplasies, système d'assistance respiratoire

## Création de « Inserm transfert », filiale de l'Inserm

Pour favoriser la création de jeunes entreprises technologiques exploitant les résultats des recherches de ses laboratoires, l'Inserm a créé une filiale : « Inserm transfert ». Cette filiale est destinée à inciter, détecter et accompagner les projets scientifiques – portés par des équipes de l'Inserm – qui pourraient donner lieu à la création d'une entreprise. L'Inserm apporte une aide à la validation, incubation et montage des projets, avec les conseils

d'experts compétents en biologie, médecine et santé ainsi que des spécialistes du transfert de technologies (brevets, conseils juridiques, financement, marketing). Inserm transfert sera l'interface des incubateurs régionaux mis en place par les établissements de recherche et les universités.

### **Fonds de bioamorçage « Bioam »**

L'Inserm est l'un des membres fondateurs de Bioam, premier fonds d'amorçage dédié aux sciences du vivant et soutenu par les pouvoirs publics. Bioam est destiné à financer les premiers stades de la création d'entreprises de biotechnologies.

L'Inserm, comme le CNRS et l'INRA, participe au financement de Bioam.

## Un comité d'éthique propre à l'Inserm

Le développement de la recherche médicale et en santé soulève de nouvelles questions éthiques auxquelles l'Inserm se doit de réfléchir. Par conséquent, l'Inserm vient de mettre en place son propre comité d'éthique, sur la recommandation de son conseil scientifique et en réponse à la volonté des pouvoirs publics de développer de tels comités au sein de chaque organisme de recherche.

Placé auprès du directeur général et composé de 20 membres, il a pour mission :

- d'animer au sein de la communauté scientifique une réflexion éthique sur l'ensemble des activités de recherche – ou liées à la recherche – soutenues par l'Inserm
- d'exercer une veille afin d'anticiper les éventuelles questions éthiques soulevées par de nouvelles orientations de recherche ou de nouveaux résultats scientifiques
- d'apporter un éclairage sur les conséquences éthiques de la recherche en terme économique, social, juridique...
- de participer au réseau de réflexion éthique nationale et internationale
- de favoriser la formation à l'éthique des personnes travaillant dans les laboratoires de l'institut

Ce comité, présidé par Michel Fardeau (unité 523 Inserm, Institut de myologie, Paris), sera renouvelable par tiers tous les deux ans.

### Les membres du comité de réflexion et d'animation en éthique :

**Dominique Aunis**, unité 338 Inserm, Strasbourg

**Ségolène Aymé**, SC 11 Inserm, Villejuif

**Marc Bonneville**, unité 463 Inserm, Nantes

**Brigitte Chamak**, IRESCO, Paris

**Michel Fardeau (président)**, unité 523 Inserm, Institut de myologie, la Pitié Salpêtrière, Paris

**Françoise Forette**, unité 324 Inserm, Centre Paul Broca, Paris

**Geneviève Guillemin**, université Paris 7, Paris

**Claudine Junien (vice-présidente)**, unité 383 Inserm, hôpital Necker, Paris

**Claude Kordon**, Inserm, hôpital Necker, Paris

**France Lert**, unité 88 Inserm, hôpital national Saint Maurice, Saint Maurice

**Jean-François Mattei**, unité 491 Inserm, Faculté de médecine, Marseille

**Gérard Reach**, unité 341 Inserm, CHU Hôtel-Dieu, Paris

**François Taddei**, E9916 Inserm, faculté de médecine Necker-Enfants malades, Paris

**Philippe Thibault**, hôpital Tenon, Paris

**François Bonnet de Paillerets**, hôpital Louis Mourier, Colombes

**Anne de Danne**, conseillère référendaire, Cour des comptes

**Bernard-Marie Dupont**, médecin, philosophe, épistémologue

**Mark Lathrop**, Centre national de génotypage

**François Moutou**, unité d'épidémiologie, AFSSA

**Jean-Claude Sailly**, économiste, CRESGE